



Métiers : l'assurance indicielle, une solution prometteuse

Par Coralie Le Plat et Audrey Loiseau, actuaires consultantes, pôle de compétence (PCOW) IARD, **Optimind** Winter Fondée sur la connaissance des variations climatiques, l'assurance indicielle est adaptée à la sécurisation des revenus des agriculteurs. Ce modèle tend à se déployer dans d'autres secteurs, pour peu que son coût de développement ne soit pas un frein.

Dans un contexte où le changement climatique devient de plus en plus préoccupant, l'existence d'une assurance permettant de protéger son revenu des aléas météorologiques est primordiale. En effet, selon l'Organisation des Nations Unies, 9 catastrophes sur 10 sont maintenant liées au climat, et les catastrophes qui auront lieu au cours des 20 prochaines années devraient croître en nombre et en intensité. L'assurance indicielle, aussi appelée assurance paramétrique ou indexée, permet de répondre à ce besoin. Historiquement développée depuis les années 1990 au travers de projets pilotes en Afrique pour protéger et pérenniser l'agriculture dans les pays en voie de développement, elle se déploie aujourd'hui dans différents secteurs et est désormais proposée par plusieurs grands acteurs du marché. Dans le cas d'une assurance indicielle, l'indemnisation d'un sinistre est déclenchée lorsqu'un indice, généralement météorologique dépasse un certain seuil fixé à l'avance. Contrairement à une assurance traditionnelle qui protège des dommages aux biens, par exemple les dégâts causés à la riziculture, l'assurance indicielle protège un rendement, un chiffre, par exemple le manque à gagner provoqué par la destruction du riz. Elle permet de maintenir le revenu de l'assuré en cas de conditions climatiques dégradées. Ce sont ces indices qui permettent de matérialiser la mise en péril du rendement. Ils sont calculés sur la base de données climatiques, récoltées par satellites ou au sol via des stations météorologiques, et déterminent les seuils en dessous ou au-dessus desquels les producteurs font face à des difficultés financières pour cause de mauvaise production. Mécanisme de déclenchement Ce sont ces seuils critiques qui déclenchent l'indemnisation (voir ci-contre). En cas de sinistre, l'ensemble des assurés sur la zone couverte est automatiquement indemnisé, avec un processus de déclaration et de règlement simplifié. Le montant de l'indemnisation qui sera versée à chacun est fixé à l'avance en fonction du niveau de l'indice fixé au contrat. Grâce à ce principe, l'intervention coûteuse d'un expert pour évaluer les dommages n'est pas nécessaire, les tarifs sont réduits et le processus d'indemnisation est accéléré : de l'ordre de 5 jours ouvrés. Des atouts pour l'agriculture, et autres... Les limites que présente l'assurance agricole traditionnelle font de l'assurance indicielle un produit en vogue sur ce secteur. En effet, contrairement à l'assurance indicielle, l'assurance climatique traditionnelle requiert une expertise coûteuse pour l'évaluation des dommages causés, ce qui rend parfois les indemnisations impossibles quand un trop grand nombre d'acteurs est touché, par exemple dans le cas d'une sécheresse. L'assurance indicielle offre l'atout supplémentaire, contrairement à l'assurance agricole, d'utiliser la technologie au service de la protection du client. La précision croissante des données satellitaires couplée à l'essor du big data permet une analyse beaucoup plus fine du risque, une protection et un ajustement des primes plus adaptés en plus de la facilité des procédures d'indemnisation. L'objectivation des pertes par l'analyse de données climatiques permet finalement de réduire le risque d'antisélection et d'aléa moral : tous les assurés d'une même région se voient proposer en échange du même taux de prime, une indemnisation lorsqu'un événement se déclenche. L'assurance indicielle est principalement développée dans le secteur agricole, particulièrement vulnérable aux éléments climatiques, mais elle s'est également diversifiée dans d'autres secteurs depuis les années 2000. Parmi ceux-ci on retrouve : – le secteur de l'énergie avec les producteurs de gaz qui se protègent des températures basses pouvant engendrer plus de coûts pour l'extraction du gaz ; – le secteur du transport pour protéger les marchandises véhiculées ; – l'industrie pour se prémunir du risque de perte d'exploitation dû à des conditions climatiques extrêmes ; – le secteur du tourisme et de l'événementiel en cas de mauvais

temps. Une mise en place coûteuse. Derrière les multiples atouts d'une telle assurance, la mise en place d'un produit indiciaire reste néanmoins un projet complexe et souvent coûteux, notamment en raison des efforts nécessaires pour identifier un indice climatique reflétant au mieux les pertes de revenus. L'une des contraintes de l'assurance indiciaire reste que lorsqu'un indice ne représente pas bien le risque, les titulaires de polices peuvent ne recevoir aucune indemnité même s'ils ont subi des pertes. En effet si un agriculteur couvert par une assurance précipitation perd l'ensemble de sa récolte suite à une sécheresse, il ne sera pas indemnisé si la sécheresse n'a pas été constatée au niveau de la station météorologique de référence. La disponibilité et la fiabilité des données climatiques nécessaires sont également une contrainte qui peut s'avérer coûteuse. Elle reste une condition sine qua non pour la mise en place d'une telle assurance, même si le développement de l'open data permet d'aller en ce sens. La récolte des données peut s'effectuer de deux façons : l'utilisation de satellite ou la mise en place de stations météorologiques. Ces données seront par la suite utilisées pour déterminer le déclenchement de l'indemnisation. La mise en place d'un certain nombre de stations météorologiques et leur bonne répartition peut permettre de diminuer le risque de non-indemnisation. Toutefois, la création de nouvelles installations peut s'avérer coûteuse à la fois en termes de mise en place et de maintenance. Finalement, des ressources et une expertise technique importantes sont nécessaires pour mener à bien les travaux de développement de cette assurance qui reste un produit émergent sur le marché. Cela nécessite également de former les commerciaux et courtiers afin d'acquérir des compétences pédagogiques pour sensibiliser de manière efficace les clients potentiels. Un marché en plein essor. Les premiers acteurs à s'être positionnés sur le marché de l'indiciaire ont été les réassureurs, ce qui leur confère de facto un avantage concurrentiel. Pour exemple, Swiss Re bénéficie d'un partenariat historique avec la Banque mondiale qui a été à l'initiative de la mise en place de l'assurance indiciaire à ses débuts, dans plusieurs pays en développement. Depuis peu, l'assurance indiciaire n'est plus exclusivement distribuée par les réassureurs et a également séduit les compagnies d'assurance dont certaines ont déjà lancé la commercialisation du produit. Ainsi, Allianz développe depuis 2011 une assurance indiciaire au Mali et au Burkina Faso. Axa Corporate Solutions s'est lancé dans l'assurance indiciaire depuis juin 2013 et a signé, début 2015, un protocole d'accord avec le Programme global pour l'assurance indiciaire (Giif) géré par la Banque mondiale pour promouvoir cette assurance dans les pays en développement. Enfin, Pacifica (assurance dommages de Crédit agricole Assurance) propose depuis peu une offre pour les éleveurs français même si la France reste encore un marché difficilement pénétrable par ce type de produit. Cette assurance permet aux secteurs « météo-sensibles » comme l'agriculture, la construction ou encore le tourisme de se protéger des aléas climatiques, et de ce fait préserver leurs sources de revenus. La mise en œuvre d'une telle assurance peut s'avérer toutefois onéreuse et fort compliquée, de par l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre de la collecte des données, d'autant que ce marché est encore émergent. Avec l'aide des gouvernements et des donateurs, couplé au développement de l'open data et des technologies, l'assurance indiciaire semble être une solution prometteuse contre les aléas climatiques.

(+) Indemnisation dépendant d'un indice : pas d'avis d'expert, frais moins élevés que ceux d'une assurance traditionnelle. Protection du revenu de l'assuré : l'assurance indiciaire protège un rendement alors qu'une assurance traditionnelle protège généralement des biens. Facilité de procédures pour l'indemnisation : déclaration de sinistre simple, paiements très rapides. (-) Importance cruciale du choix d'un indicateur approprié. L'assuré peut très bien avoir subi un préjudice et ne pas être indemnisé et l'inverse peut se produire. Nécessité de données fiables. Mise en place coûteuse: nécessité de ressources et d'expertises techniques importantes pour la commercialisation du produit.